



Hôtel de ville

88, chemin Masson
Lac-Masson, QC, J0T 1L0
450-228-2543, poste 232
sec-urb@lacmasson.com

REQUÊTE OU PLAINTE

À L'USAGE DE LA VILLE

N°
Matricule

Reçu date :

Pour être admissible, la requête ou la plainte doit concerner une disposition applicable par le Service d'urbanisme et d'environnement. Si un dossier juridique est actuellement en processus, notez que nous ne pourrions pas intervenir. Les litiges entre voisins sont la plupart du temps couverts par le *Code civil du Québec*, vous devez ainsi *vous référer à un avocat* et non à la municipalité.

Votre plainte ou requête ne sera pas prise en considération si un langage abusif ou intimidant est utilisé.

Une plainte est une dénonciation d'une prétendue infraction manifeste et documentée aux lois, règlements, politiques, à l'éthique ou d'un prétendu abus de pouvoir.

Une requête est une demande écrite pouvant demander une réflexion ou mener à une action.

Identification du plaignant ou requérant

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone / résidence :

Téléphone / travail :

Courriel :

Adresse de la requête ou de la plainte (si applicable)

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Matricule ou lot :

Description détaillée de la requête ou de la plainte

Numéro du règlement enfreint (si applicable / disponible) *

Discussion et tentative afin de régler le différend (avant le dépôt d'une requête ou d'une plainte à la Ville)

Date de la tentative:

Résultat :

Les résultats attendus

Que souhaitez-vous obtenir en effectuant cette démarche ?

À L'USAGE DE LA VILLE

- Demande admissible
 Demande non admissible

Signature de l'officier :

Date :

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson est soumise à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c.A-2.1), les requêtes et plaintes traitées demeurent confidentielles. Les renseignements nominatifs et personnels ne sont pas divulgués, ni verbalement ni par écrit.

IMPORTANT : Les formulaires de requête et plainte non signés et dont le plaignant aurait omis, volontairement ou non, de s'identifier (nom, prénom, adresse, téléphone) seront rejetés et non traités. Veuillez prendre note que les demandes anonymes ne seront pas prises en considération et que votre identité demeurera confidentielle durant la procédure de traitement. Cependant, vous pourriez éventuellement être appelé à témoigner, si la situation l'exige.

Merci de votre collaboration!

➤ Signature du plaignant :

Date :

Faire parvenir le formulaire complété et signé au Service de l'urbanisme et de l'environnement, au
sec-urb@lacmasson.com